



**HAL**  
open science

**O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas! ou  
le journal d'un gentilhomme campagnard au début du  
XVIIIe siècle**

François-Joseph Ruggiu

► **To cite this version:**

François-Joseph Ruggiu. O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas! ou le journal d'un gentilhomme campagnard au début du XVIIIe siècle . J-P. Bardet, D. Dinet, J-P. Poussou et M-C. Vignal. Etat et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, Mélanges offerts à Yves Durand, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, pp.471-487, 2000, 978-2-84050-151-0. hal-01230743

**HAL Id: hal-01230743**

**<https://hal.science/hal-01230743>**

Submitted on 15 Jun 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pré-print de François-Joseph Ruggiu, « *O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas !* ou le journal d'un gentilhomme campagnard au début du XVIIIe siècle », dans J-P. Bardet, D. Dinet, J-P. Poussou et M-C. Vignal (dir.), *Etat et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, Mélanges offerts à Yves Durand*, Paris, PUPS, 2000, p. 471-487.

***O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas !*  
ou le journal d'un gentilhomme campagnard au début du XVIIIe siècle<sup>1</sup>**

**François-Joseph Ruggiu  
Centre Roland Mousnier, Université Paris-Sorbonne, CNRS, 75005, Paris**

Dans sa préface au livre consacré par Madeleine Foisil au sire de Gouberville, Pierre Chaunu évoquait les «trop rares livres de raison que la société traditionnelle nous a légués»<sup>2</sup>. Il est en effet d'usage d'opposer une France où les écrits de ce type semblaient peu nombreux et mal connus à une Angleterre où la pratique de l'écrit intime paraissait avoir été nettement plus répandue : une bibliographie ne recense-t-elle pas plus de 450 ouvrages de ce genre, manuscrits ou imprimés, rédigés en Angleterre entre 1600 et 1750<sup>3</sup> ? Néanmoins, il semble que ce jugement puisse être à présent sinon révisé au moins nuancé. Les inventaires des archives départementales et des bibliothèques municipales, les publications des sociétés savantes, les notes des thèses d'histoire régionale et des monographies locales, et enfin les enquêtes menées par Pierre Chaunu et Yves Durand dans le cadre de leurs séminaires de recherches font apparaître régulièrement de nouveaux témoignages : livres de raison, journaux ou mémoires, dont la valeur historique, pour peu que l'on prenne les indispensables précautions méthodologiques qui permettent d'éviter de sombrer dans les illusions du réel et de l'histoire globale, est inestimable.

Le journal de François Joseph Le Clerc, seigneur de Bussy<sup>4</sup>, couvre vingt ans – de 1708 à 1728 - de la vie d'un noble campagnard qui vivait près de la petite ville de Poix en Picardie. Il est conforme aux grandes caractéristiques des diaires telles que les a définies Madeleine Foisil ; je ne souhaite donc pas réitérer ici ses analyses sur les rythmes et les occupations de la vie quotidienne d'un seigneur campagnard dans la

---

<sup>1</sup> Le journal de François Joseph Le Clerc de Bussy est conservé par M. et Mme de Bussy qui ont déposé un microfilm aux Archives Nationales (AN, 187 MI 1) ; je les remercie vivement de m'avoir autorisé à le consulter. L'érudit picard A. de Calonne en a reproduit les premières pages dans son étude *Le Journal de François Joseph Le Clerc, chevalier, seigneur de Bussy, 1708-1728*, Amiens, Yvert et Tellier, 1908 (également parue dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1910, 4<sup>ème</sup> série, VI, pp.171-325). Je remercie enfin le président Jean-Pierre Poussou d'avoir bien voulu relire et critiquer ces pages.

<sup>2</sup> M. Foisil, *Le sire de Gouberville, un gentilhomme normand au XVIe siècle*, Paris, Flammarion, 1986, p.11.

<sup>3</sup> Voir M. Mascuch, « Social mobility and middling self-identity : the ethos of British autobiographers, 1600-1750, *Social History*, 20-1, janvier 1995, p.50.

Voir également E. Bourcier, *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976.

<sup>4</sup> Bussy-les-Poix, canton de Poix, arrondissement d'Amiens.

France moderne, qui supposent une étude sérielle du journal<sup>5</sup>. J'aimerais néanmoins présenter dans un premier temps cette source exceptionnelle et son auteur, auquel je dois avouer qu'il est difficile de ne pas s'attacher ; dans un second temps, je définirai la famille et le milieu dont il est issu ; enfin, j'analyserai la manière dont il se représentait la société dans laquelle il évoluait.

## UN DIAIRE

Le journal de Le Clerc de Bussy compte trois cent soixante pages foliotées de 1 à 360 ; il est suivi de vingt et une pages qui présentent les comptes de tutelles de Nicolas, le plus jeune frère de l'auteur. La première page porte pour titre *Journal pour l'année 1708*, qui ne se retrouve pas pour les autres années, mais il s'agit peut-être d'une suscription postérieure. Du début de l'année 1708 à la fin de l'année 1719, Le Clerc de Bussy a noté sous une entrée quotidienne les principaux événements de sa journée ; il a donc composé un diaire, genre qui ne se confond ni avec les mémoires d'histoire ni avec les autobiographies<sup>6</sup> ni même avec le livre de raison tel qu'il est défini par Furetière<sup>7</sup>. Il n'écrivait pas tous les jours mais de temps en temps il remettait au propre - de mémoire ou en s'aidant peut-être de notes prises au vol<sup>8</sup> - le détail de ses faits et gestes<sup>9</sup>. Les indices de cette pratique peuvent être multipliés aussi bien au début<sup>10</sup> qu'à la fin du journal<sup>11</sup> ; il est en particulier caractéristique qu'il ne situe pas

---

<sup>5</sup> Je ne l'ai réalisée que pour l'étude des liens de Le Clerc de Bussy avec Abbeville et Amiens, dans *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp.164-169 et pp.197-208.

<sup>6</sup> Sur la définition des genres de l'écriture privée, voir M. Foisil, « L'écriture du for privé », dans Ph. Ariès (sous la direction de), *L'Histoire de la Vie Privée*, III, Paris, Seuil, 1986, pp.331-369, ainsi que les introductions de D. Roche, *Journal de ma vie, Jacques Louis Ménétra, Compagnon vitrier au 18e siècle*, Paris, Montalba, 1982, pp.9-24, et de A. Lottin, *Chavatte, ouvrier lillois ; Un contemporain de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1979, pp.3-37.

Le substantif « diaire » est attesté au XVIe siècle (Ed. Huguet, *Dictionnaire de la Langue Française du XVIe siècle*, Paris, Didier, 1934, III, p. 164) mais il n'apparaît pas dans le *Dictionnaire de l'Académie* à la fin du XVIIe siècle.

<sup>7</sup> « Livre de raison est un livre dans lequel un bon ménager ou un marchand écrit tout ce qu'il reçoit et dépense, pour rendre compte et raison à lui-même de toutes ses affaires », *Dictionnaire universel*, 1690, II, pp.477-478 ; la définition de l'Académie, qui se trouve à l'article « raison » et non à l'article « livre », est assez proche : « On appelle livre de raison, un livre de compte », *Dictionnaire de l'Académie*, 1694, II, p.370.

<sup>8</sup> C'est ainsi que procède un gentleman anglais du Lancashire, Nicholas Blundell, qui ne se sépare pas de ses petits livres de notes ; *The Great Diurnal of Nicholas Blundell of Little Crosby, Lancashire, I, 1702-1711*, The Record Society of Lancashire and Cheshire, Liverpool, 1968, p.7.

<sup>9</sup> Bien que je n'ai pas eu l'occasion de consulter le manuscrit original, il me semble qu'un examen attentif des ruptures dans l'écriture et l'encrage mettrait en évidence les rythmes, peut-être hebdomadaires, de la rédaction.

<sup>10</sup> Il écrit notamment dès le 3 janvier 1708 : « Les mêmes jours et ceux en suivant on a toujours continué de travailler à la ruë neuve », f. 1.

<sup>11</sup> On trouve ainsi quelques entrées communes à plusieurs jours : « le 14.15.16 et le reste de la semaine s'est passé d'un tems fort beau quoyque froid et plein de neige... », f. 307, février 1718.

Il y a également des anticipations : f. 185, 23 septembre 1712 : « Le 23 j'ay envoyé le valet de mon frere a Frenoy... en sorte que le valet n'est revenu que le 25 au soir ».

Voir également les repentirs : f. 312, juin 1718 : « Le 30 s'est passé en visite... il y a erreur madame n'est arrivée que le 30 et les visites grillées (*c'est-à-dire à la grille d'un couvent*) et autres ont été le 1<sup>er</sup> juillet ».

ses entrées par rapport à « hier » ou à « demain »<sup>12</sup>. Le journal est d'ailleurs bien écrit et tenu avec soin, ce qui laisse supposer à la fois qu'il y consacrait régulièrement une plage de temps conséquente, et qu'il s'agissait d'une entreprise importante à ses yeux, même s'il ne l'évoque jamais explicitement dans le journal lui-même. A partir de janvier 1720, il a rédigé ses notes sous une entrée mensuelle puis annuelle, et les dernières années ne sont couvertes que par des remarques brèves et discontinues<sup>13</sup>. Le journal se clôt au milieu de l'année 1728, bien que son auteur ne soit mort que le 11 juillet 1754.

Il n'évoque pas les raisons qui l'ont poussé à tenir ce journal et encore moins les destinataires éventuels de ses écrits. Il ne parle ni du plaisir d'écrire ni du désir de transmettre à ses enfants une mémoire familiale<sup>14</sup>, raisons qui sont couramment avancées par les auteurs pour justifier leur pratique quotidienne ou rétrospective de l'écriture<sup>15</sup>. Il commence à écrire à 27 ans, peut-être parce que la mort de sa mère vient d'en faire le chef de la maison de Bussy ; l'hypothèse d'un manuscrit qui couvrirait les années antérieures à 1708, et qui aurait été perdu, ne peut cependant être écartée<sup>16</sup>. Le journal ne semble pas en tout cas être né autour de la notation répétée d'une observation spécifique. Les variations météorologiques forment bien sûr une bonne partie des entrées mais elles ne sont pas systématiques et ne constituent pas, à la différence de bien des diaires, la colonne vertébrale du journal. Le Clerc de Bussy ne s'est pas davantage attaché à noter jour après jour le menu des repas familiaux, à l'image de Thomas Turner, boutiquier dans un village du Sussex, entre 1754 et 1765<sup>17</sup>. Il n'a pas non plus prêté une attention soutenue aux naissances, mariages et décès, à

---

Il est enfin évident qu'il reconstruit son journal lorsqu'il narre journée après journée une maladie violente qui faillit l'emporter en juillet 1718 et au cours de laquelle il s'est confessé, a reçu le viatique, et fait ses adieux à sa femme, ou lorsqu'il décrit un voyage au cours duquel il n'a pas son manuscrit avec lui, par exemple ff. 112-114, 17 février-28 février 1709.

<sup>12</sup> Voir M. Foisil, *Le sire de Gouberville...*, p.19.

<sup>13</sup> Il revint parfois à la méthode de l'entrée quotidienne comme de juin 1720 à décembre 1720 et pour quelques mois de 1721.

L'année 1708 couvre 57 ff. ; 1709 : 47 ff. ; 1710 : 34 ff. ; 1711 : 23 ff. ; 1712 : 28 ff. ; 1713 : 24 ff. ; 1714 : 30 ff. ; 1715 : 21 ff. ; 1716 : 23 ff. ; 1717 : 15 ff. ; 1718 : 16 ff. ; 1719-1728 : 40 ff. On lit dans ces chiffres l'enthousiasme des premières années, un effondrement puis une stabilisation dans les années 1710 et le long déclin au cours des années 1720.

<sup>14</sup> Voir, en particulier, le financier Jean-Joseph de Laborde : « Mémoires des principales circonstances de ma vie que j'ai rédigées pour servir d'instruction à mon fils... », Y. Durand, « Mémoires de Jean-Joseph de Laborde, fermier général et banquier de la cour », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, années 1968-1969, pp.75-162.

<sup>15</sup> A l'occasion de la banqueroute de la compagnie des Indes, il note cependant : « Il faudrait une autre plume que la mienne pour écrire tout ce qui s'est passé au sujet de ces actions de la compagnie des Indes depuis le mois d'octobre. Nos enfants ne pourront pas croire ce que l'on leur en dira » ; f. 333, année 1720.

Sur la question des destinataires d'un journal, voir A. Fillon, *Louis Simon, étaminier 1741-1820 dans son village du Haut-Maine au Siècle des Lumières*, thèse soutenue le 19 juin 1982, II, pp.582 et suivantes.

<sup>16</sup> A. de Calonne affirme que François Joseph, né en 1681, entra dans l'armée à l'âge de seize ans puis abandonna le métier des armes en raison de « la mort prématurée de son père et de sa mère », *op. cit.*, p. 7. Il situe ce retour à Bussy en 1707, donc peu de temps avant le début du journal.

<sup>17</sup> *The diary of Thomas Turner (1754-1765)*, édité par D. Vaisey, Oxford University Press, Oxford, 1985, p. vi.

moins qu'ils ne surviennent dans son entourage immédiat<sup>18</sup> ; ces événements sont regroupés à la fin du mois et n'appellent pas de commentaires particuliers. Enfin, il n'a aucune vocation historique ; il ne s'agit pas, comme pour le Boulonnais Gabriel Abot de Bazingham par exemple, de conserver le fil des faits remarquables de la province<sup>19</sup>. Une hypothèse, née du rapprochement de la première et de la dernière entrée du texte, peut cependant être formulée. Le journal commence le 3 janvier 1708 par : "j'ay fait planter du buy le long de ma maison le long du jardin ; les mêmes jours et ceux en suivant on a toujours continué de travailler à la ruë neuve" ; il s'achève, en 1728, par : "j'ay achevé cet été mon mur sur la rue neuve jusqu'à la haye vive"<sup>20</sup>. Au long du journal s'exprime l'attachement matériel de Le Clerc de Bussy à sa demeure et à son parc qu'il s'arrange toujours pour quitter le moins longtemps possible. En fait, au cours de ces vingt années, un bon quart du texte a été consacré à la description de la reconstruction du château de Bussy et de son aménagement aussi bien extérieur qu'intérieur. Il est donc possible que le journal ait été conçu ou soit devenu au fil du temps un compte-rendu des transformations du domaine et du château de Bussy<sup>21</sup>.

A l'image de la majorité des diaristes et à la différence des auteurs d'autobiographies, Le Clerc de Bussy se livre peu ; prodigue de termes ordinaires ou utilitaires, il se révèle plus avare des mots qui permettraient de mieux connaître ses sentiments et sa personnalité. Comme le remarque Madeleine Foisil à propos du sieur de Gouberville, Le Clerc de Bussy ne prend de toute façon guère de distance par rapport aux événements qu'il relate ; il ne semble pas éprouver le besoin de les commenter mais simplement de les rapporter. Il est d'ailleurs difficile de dire s'il utilisait son journal à la manière de son contemporain, l'Anglais Nicholas Blundell<sup>22</sup> ; des sous-titres apparaissent dans la marge, qui ont pu servir de repères. Presque systématiques pour la première année et jusqu'en septembre 1709, ils deviennent ensuite exceptionnels. Il est possible que Le Clerc de Bussy ait relu, régulièrement ou en une seule fois, les vingt et un premiers mois de son journal et qu'il les ait alors annotés, et qu'ensuite il soit devenu moins exact<sup>23</sup>. Quoiqu'il en soit, son enfance et son éducation transparaissent peu dans le journal<sup>24</sup> ; aucun souvenir ne surgit à l'évocation de lieux sans doute trop familiers ou lors de la description de situations récurrentes. A propos des membres de son entourage, il y a peu de portraits physiques, à l'exception de quelques remarques

---

<sup>18</sup> Il narre ainsi de façon détaillée et émue l'accident et l'agonie de son cousin de Saint Blimond, f. 318, 21 et 22 octobre 1718.

<sup>19</sup> A. Lottin, L. Caux-Germe et M. de Sainte-Maréville, *Boulonnais, Noble et Révolutionnaire. Le journal de Gabriel Abot de Bazingham (1779-1798)*, Artois Presses Université, Arras, 1995, pp.10-11.

<sup>20</sup> Avant la mention traditionnelle de quelques décès et du prix du blé, f. 360, année 1728.

<sup>21</sup> Sartre (J.), *Châteaux "Brique et Pierre" en Picardie*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1973, date la construction du château de Bussy de 1710 ; le journal montre en fait que les travaux se sont étalés jusqu'à la fin de la décennie.

<sup>22</sup> Ce dernier indique qu'il tenait un journal afin de pouvoir se servir ultérieurement des informations inscrites ; il a mis en place un système de références assez compliqué ; *op. cit.*, p.7.

<sup>23</sup> On notera ainsi dans la marge à la date du 28 janvier 1712 « Naissance de ma fille aînée » écrit manifestement postérieurement (f. 165).

<sup>24</sup> Il note seulement à propos de Madame de La Haye qu'elle « a demeuré ici autrefois étant fille et même nous a appris à lire », f. 113, 24 février 1709 ; on saura de façon fortuite qu'il a fait ses études dans un collège de jésuites : f. 260, 25-26 septembre 1715 : « j'attendois 2 jésuites qui ne sont pas venus c'étoit le P. de La Boissière mon ancien regent avec son camarade ».

sur la beauté de certaines des femmes qu'il a rencontrées<sup>25</sup>. Il y a encore moins d'analyses de caractère assumées comme telles.

Pourtant, il arrive que, dans des circonstances particulières, souvent liées à l'évocation de personnages féminins, surgisse sinon le moi de l'auteur, au moins la mise en scène d'une pensée plus personnelle : « Le soir Mr Filleux est venu souper avec nous et après souper nous avons été chez luy concerter (Mlle) Fanchon Joly et sa compagne... Il y a eu des plaisirs qu'on ne peut exprimer nous n'en sommes sorti qu'à minuit », écrit-il ainsi en juillet 1710<sup>26</sup>. S'il revient à plusieurs reprises sur ses difficultés à transcrire sur le papier les sentiments qu'il éprouve, il ne les passe pas pour autant sous silence : la tendresse, la joie, le bonheur, la tristesse, l'affliction ou la douleur sont loin d'être des émotions absentes de ce journal<sup>27</sup>. Le genre du diaire et la fragmentation de la vie en succession de petits faits qu'il implique, bride indiscutablement la révélation de l'intime mais il ne l'empêche pas, pour peu que le caractère de l'auteur et surtout ses dispositions au moment de la rédaction s'y prêtent<sup>28</sup>. S'il n'y a pas chez Le Clerc de Bussy un effort conscient de connaissance de soi et encore moins ce pacte avec le lecteur présenté par Philippe Lejeune comme la pierre de touche de l'acte autobiographique<sup>29</sup>, il est indiscutable qu'il s'en approche. L'utilisation de certains adjectifs qualificatifs ou encore le choix et le mode de narration d'une anecdote revêtent souvent une signification morale ou psychologisante et, au-delà, révèlent la volonté de livrer un sentiment personnel.

Ainsi, à travers de tels passages dont la cohérence apparaît lorsqu'ils ont été réunis, se lisent deux traits dominants de sa personnalité. Il semble jouir d'abord d'une profonde confiance en lui et se présente - souvent *a contrario* et au fil de remarques sur des proches - comme un homme équilibré et réfléchi<sup>30</sup>. Il manifeste ensuite une grande curiosité d'esprit qui ne passe pas, comme souvent dans les élites d'Ancien Régime, par une accumulation compulsive de connaissances savantes. Les livres tenaient peu de place dans sa vie de Le Clerc de Bussy, ou alors il faut admettre qu'il ne tenait pas un état régulier de ses lectures ou de ses achats de livres. Parmi les seules mentions de ce genre, on trouve l'acquisition le même jour à Amiens d'une Bible et de *La dissertation sur ce que l'on doit penser de l'apparition des esprits*<sup>31</sup>, ou encore l'achat de quelques volumes, dont un tome des *Essais* des Montaigne, lors de la vente de la

---

<sup>25</sup> Un exemple entre autres, f. 311, 16 mai 1718 : « j'ay eu icy la visite de Mad de guyberminil avec Mr et Dame de boulainvilliers. Je ne l'ay pas trouvé de la beauté qu'on nous l'avait chanté ».

<sup>26</sup> f. 129, 30 juillet 1710.

<sup>27</sup> Voir aussi entre bien d'autres exemples, mais sur un mode plus spontané, f. 269, 14 février 1716 : « Je me suis trouvé seul et cela m'a fait plaisir ».

<sup>28</sup> Voir M. Foisil, « L'écriture du for privé »..., p.334.

<sup>29</sup> Ph. Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, pp.13-45 et surtout p.26.

<sup>30</sup> Voir par exemple, f. 109, 21 janvier 1710 : « à ces mots La bretonnerie prend l'allarme et fait ses clameurs ordinaires mais pour moi que rien ne surprend... » ou encore une remarque plus naïve à propos d'un noble condamné à avoir la tête tranché pour meurtre : « voilà un cher coup de fusil et cet exemple doit bien apprendre la modération aux jeunes gens », f. 243, 28 novembre 1714 ou encore f. 289, 17 décembre 1716 : « cette aventure me rendra sage pour le reste de ma vie et m'apprendra à ne jamais sortir le soir quand il y aura des neiges ». La tenue d'un diaire exige de toute façon ténacité et esprit méthodique.

<sup>31</sup> f. 56, 19 décembre 1708.

bibliothèque du vicaire de Molliens<sup>32</sup>. Si la mention « j'ay paperassé toute la journée » est fréquente, et signifie qu'il a travaillé à la gestion de ses terres, à un dénombrement, à des papiers judiciaires et, peut-être, à rédiger son journal<sup>33</sup>, la mention « j'ay passé la journée en lecture... » est exceptionnelle. En revanche, il ne perd pas une occasion d'enrichir son savoir pratique. Ainsi, pendant un séjour à Dieppe à la fin de l'année 1708, il visite la manufacture de tabac et indique avoir vu la sucrerie lors d'un premier voyage<sup>34</sup>. A Abbeville, il va se rendre compte à plusieurs reprises des transformations de la manufacture Van Robais<sup>35</sup>. Quant à son expérience en matière judiciaire, elle s'est forgée au cours des nombreuses conversations qu'il relate tout au long de son journal avec les hommes de loi d'Amiens et d'Abbeville. Enfin, la reconstruction de son château de Bussy a été guidée par une réflexion constante sur les travaux engagés par ses nombreux voisins<sup>36</sup>.

### UNE FAMILLE DE LA NOBLESSE PICARDE

François Joseph Le Clerc de Bussy, chevalier, seigneur de Bussy, de Montenois, de Dreuil sous Molliens et de La Verrière, incarne la figure du gentilhomme campagnard du XVIII<sup>e</sup> siècle tel que l'a présentée P. de Vaissière<sup>37</sup>. La famille Le Clerc s'est vraisemblablement agrégée au second ordre à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle. L'acte le plus ancien présenté afin de faire les preuves de François Alexandre, fils aîné de Le Clerc de Bussy pour une place de page dans la Grande Ecurie en décembre 1733, est en effet un bail de 1505 passé au profit d'un laboureur de Bussy par Simon Le Clerc, écuyer, «seigneur de Nanty, de Coppegoeulle et de Bussy». Or, une donation de 1516 ne mentionne pas le titre d'écuyer de Simon Le Clerc, une autre de la même année lui donne le titre d'écuyer mais précise qu'il habitait Amiens et, enfin, une généalogie annexée au dossier indique qu'un des frères de Simon était auditeur royal au bailliage d'Amiens et qu'un autre était simplement bailli de la terre de Bussy en 1507<sup>38</sup>. L'ascension des Le Clerc participe donc du grand mouvement de reconstruction de la noblesse française à partir des élites urbaines médiévales mis en lumière pour la Beauce par Jean-Marie Constant<sup>39</sup>. La noblesse des

---

<sup>32</sup> f. 85, 15 juillet 1709. Nous sommes bien loin de Thomas Turner qui cite plus d'une centaine de titres dans son journal, sans compter les journaux et mensuels, *op. cit.*, pp.347-353.

<sup>33</sup> Deux exemples parmi plusieurs dizaines : f. 125, 12 mai 1710 : « j'ay passé l'après-midy dans mon cabinet à copier l'aveu de Mr. Moreau » ; f. 163, 25 janvier 1712 : « j'ay travaillé toute la journée à la copie de mon dénombrement ».

<sup>34</sup> f. 52, 24 novembre 1708.

<sup>35</sup> f. 198, 30 mars 1713 ; f. 202, 26 mai 1713 ; f. 255, 29 mai 1715.

<sup>36</sup> Un exemple parmi d'autres, f. 176, 21 juin 1712 : « Je m'étois promené partout au sortir du diner et avois vû tous les changemens que cette pauvre dame avoit commencé tant dans le jardin que dans la basse court ce qui m'a fait faire maintes reflexions en chemin ».

<sup>37</sup> P. de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, Etrepilly, Charles de Bartillat, 1986 (1903).

Les informations sur la famille de François Joseph Le Clerc de Bussy viennent de BN, Nouveau d'Hozier 99, du livre de A. de Calonne et de l'article de Huguet (A.), "Les seigneurs de Pinchefalize, 1416-1789", *Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville*, 12, 1922-1924, pp.356-368.

<sup>38</sup> On notera également le contrat de mariage, le 26 septembre 1523, de la fille de Simon Le Clerc, qualifié d'écuyer, avec un licencié ès loi de Beauvais.

<sup>39</sup> J-M. Constant, *Nobles et paysans en Beauce aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Université de Lille III, Service de reproduction des thèses, 1980.

Le Clerc de Bussy a été pleinement reconnue dès la recherche de 1598 pour le régallement des tailles en la généralité de Picardie. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les Le Clerc sont devenus un lignage militaire. Le père de François Joseph, Charles Le Clerc, a été capitaine d'une compagnie de chevaux légers dans le régiment du comte de Saint-Pol<sup>40</sup> ; à trente et un ans, lui-même obtint un brevet d'officier dans le régiment de milice de Monsieur de Vauchelles<sup>41</sup>. La carrière de ses frères fut aussi parfaitement conforme aux grandes orientations de la moyenne noblesse de province. Philippe était moine de l'ordre de Prémontré à Amiens ; Charles Léonor servait dans les mousquetaires du roi et Nicolas, sujet passablement agité dont Le Clerc de Bussy eut la tutelle, finit par rejoindre lui aussi l'armée du roi<sup>42</sup>. Enfin, François Joseph, fils cadet de Le Clerc de Bussy, reçut la croix de Saint Louis pour sa conduite lors de la prise de Minorque en 1756 alors qu'il était capitaine au régiment Royal Infanterie<sup>43</sup>.

Les alliances des Le Clerc de Bussy attestent leur insertion dans la bonne noblesse picarde. Son père avait épousé l'une des trois filles de Jean de Sacquespée, chevalier, vicomte de Sélincourt, gentilhomme ordinaire de la Maison du roi, commandant de la Vénerie de Monseigneur le Dauphin et dernier mâle d'une famille ancienne. En 1710, François Joseph se maria avec Marie Madeleine de Saint-Blimond, fille de Messire Nicolas de Saint-Blimond, chevalier, seigneur du Quesnel et de Pinchefalise, d'une branche cadette de la famille des marquis de Saint-Blimond de Saigneville, et de Louise Madeleine de Buigny de Cornehotte<sup>44</sup>. Une des deux tantes maternelles de François Joseph, Gabrielle, a épousé en 1678 Philippe Mannessier, écuyer, seigneur d'Auxy et, par les Mannessier, François Joseph se trouvait lié aux grandes familles de la noblesse abbevilloise<sup>45</sup>. Gabrielle, que François Joseph appelle « ma tante d'Auxy » et qui réside au château voisin de Sélincourt, est incontestablement le personnage dominant de la famille Le Clerc de Bussy, telle qu'elle apparaît dans le diaire. Cela est peut-être dû à sa qualité d'aînée des trois filles et héritières du grand-père maternel de François Joseph, Jean de Sacquespée ; sa place dans la famille a d'ailleurs été renforcée à la fois par la mort prématurée du père de François Joseph et par son propre veuvage. Il y a cependant bien d'autres exemples d'un tel pouvoir matriarcal dans la noblesse française ; Gabriel Abot de Bazinghen ne remarque-t-il pas à la mort de son père en 1791 que son bonheur « a été d'avoir conservé jusqu'à soixante ans sa mère, la femme la plus respectable et la plus capable qu'on puisse imaginer, qui à quatre-vingt-cinq ans conduisoit encore ses affaires et celles de toute une famille... »<sup>46</sup>. L'influence de cette tante est considérable et la mention « je luy ay fait part de plusieurs de mes affaires » revient souvent. Ces conférences portent généralement sur les nombreuses affaires d'héritages auxquelles Le Clerc de Bussy est mêlé car il n'est guère de défunts

---

<sup>40</sup> A. de Calonne, *op. cit.*, p.6.

<sup>41</sup> f. 136, 23 octobre 1710.

<sup>42</sup> En 1712, à 18 ans, Nicolas reçut un brevet d'enseigne au régiment de Bretagne, f. 166, 16 février 1712. Sa carrière militaire a été pour le moins heurtée en raison de ses nombreux duels et de son indiscipline.

<sup>43</sup> A. de Calonne, *op. cit.*, p.130 ; voir également BN, Chérin 56, dossier du 22 mars 1789.

<sup>44</sup> BN, Nouveau d'Hozier 99, contrat du 28 octobre 1710.

<sup>45</sup> Sur les Mannessier, voir BN, Chérin 408, BM d'Abbeville, Mss. du Grosriez 650, 667/33, AD Somme, E 479-484.

<sup>46</sup> A. Lottin *et alii*, *op. cit.*, p.206.



de la noblesse locale à la succession duquel il ne soit appelé<sup>47</sup>. Elles concernent également ses amours et son mariage dans lequel elle a joué un rôle déterminant en l'amenant, en particulier, à rompre avec une demoiselle dont il était manifestement épris.

En raison peut-être du rôle de sa tante, François Joseph Le Clerc de Bussy, bien qu'ainé de sa maison, n'agit en chef de famille ni envers ses deux frères cadets déjà établis ni envers sa sœur, Marie Ursule. Pourtant sa maison est pour eux un lieu de séjour régulier et les marques d'un intérêt mutuel affleurent au travers de notations qui ne sont froides qu'au premier abord. Il n'en demeure pas moins que Le Clerc de Bussy ne semble pas se préoccuper du mariage de sa sœur<sup>48</sup>, même s'il note certaines de ses fréquentations ; il n'évoque ni la carrière de son frère mousquetaire ni la vie monastique de son frère religieux. Il est difficile de faire la part de l'évolution des mœurs au sein de la noblesse provinciale et celle de son caractère dans les faibles dispositions de Le Clerc de Bussy à jouer les chefs de lignage. Le règlement de la succession de leur mère, qui a traîné en longueur et connu de multiples péripéties, a finalement distendu leurs liens et entraîné une brouille familiale. Là encore Le Clerc de Bussy s'exprime souvent à cœur ouvert<sup>49</sup>. Seule la situation du benjamin, né posthume, Nicolas, dont il a la tutelle, et dont les déportements reviennent fréquemment dans le journal, l'inquiète ; il n'y a qu'envers lui qu'il essaye d'exercer, d'ailleurs en vain, l'autorité d'un chef de famille<sup>50</sup>. Il ne l'a d'ailleurs jamais abandonné malgré le caractère de plus en plus détestable de son comportement<sup>51</sup>.

La notion de famille, qu'elle soit restreinte ou élargie, n'est d'ailleurs pas au cœur de l'univers très individualiste de Le Clerc de Bussy et le terme lui-même apparaît peu. S'il est vrai qu'il rapporte la naissance de ses enfants et qu'il narre, avec une mièvrerie rare sous sa plume, les banales anecdotes de leur petite enfance, il n'évoque guère ses parents et peu de choses transparaissent sur sa vie conjugale<sup>52</sup>. Ainsi, la sociabilité qu'il pratique lui est propre, et elle ne coïncide pas avec celle de son épouse sans que

---

<sup>47</sup> Voir par exemple f. 194, 10 et 11 février 1713 : « Ma tante m'a donné commission d'aller par Soissons pour apprendre quelque chose de la succession du comte d'Ogny ».

<sup>48</sup> f. 190, 15 décembre 1712 : « nous avons été diner chez d'Ambreville qui m'a dit que ma sœur avoit refusé tout plat le sr d'Ynval pr lequel il lui avoit porté la parole » ; voir aussi f. 250, 12 mars 1715 : j'ay été à Sélincourt pour voir ma tante qui m'a proposé un mariage pour ma sœur qui n'étoit pas de mon goût... ».

<sup>49</sup> f. 241, 29 octobre 1714 : « j'ay envoyé prier Mr de Montenoy (*son frère Charles Léonor*) à diner et luy dire que nous étions tous arrivés pour luy donner de l'argent et faire affaire. il n'est venu qu'à 4 heures et sans depeindre icy la mine qu'il nous fit ny repeter toutes ses sotises je diray seulement qu'il nous dit tout plat qu'il ne voulait point d'argent que l'on juge de nôtre surprise et combien j'ay été malheureux d'avoir affaire à de tels gens ».

<sup>50</sup> L'attitude de Le Clerc de Bussy envers les écarts du jeune garçon a d'abord été marquée par une réprobation compréhensive envers les égarements de la jeunesse ; le chevalier se révélant être une tête brûlée, il est devenu de plus en plus sévère puis s'est découragé.

<sup>51</sup> Les dernières mentions à son sujet datent de l'été 1725 : « Le 18 juin Le chevalier est venu icy planté le piquet n'ayant plus de quoi vivre à Neufchatel Je l'ay reçu par pitié pr. un mois » (f. 358). On saura enfin qu'il est entré dans les gendarmes aux frais de Le Clerc de Bussy en 1727.

<sup>52</sup> Une exception, f. 214, 18 décembre 1713 : « j'ay fait planter en continuant une certaine haye... laquelle feu ma mère avoit fait planté il y avoit environ 16 à 17 ans ».

l'on puisse vraiment dire s'il s'agit seulement d'une conséquence de leurs relations qui semblent être devenues rapidement distantes<sup>53</sup> : « nous » désigne dans son journal des groupes de circonstance et non une cellule familiale intangible. On ne peut exclure qu'il s'agisse d'un trait commun aux familles de la noblesse picarde car il en va de même pour sa sœur, qui reçoit ou visite indépendamment des autres membres de la famille, et pour un bon nombre des autres couples mentionnés. De toute façon, la société nobiliaire rurale est perpétuellement en mouvement et des chassés-croisés incessants font se rencontrer hommes et femmes sur les chemins et dans les châteaux ; comme au temps de Gouberville, la chicanerie judiciaire et la chasse, les repas et les bals, le jeu et la conversation sont les bases de leur vie sociale. Le journal de Le Clerc de Bussy renferme donc de nombreuses notations utiles pour une étude prosopographique de la noblesse de l'Amiénois et du Ponthieu au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; une analyse détaillée de ses réseaux de sociabilité, pour tentante qu'elle soit, dépasserait cependant le cadre de cette présentation. Il est en revanche possible, bien qu'il n'y ait jamais là encore une prise de parole directe en ce sens mais simplement une accumulation de notations discontinues, d'analyser la façon dont il se représentait les hiérarchies qui organisaient la société dans laquelle il était inséré.

#### **LA PERCEPTION D'UN MONDE SOCIAL STABLE**

L'incessante mobilité géographique de Le Clerc de Bussy, même si elle demeure dans les limites de la Picardie occidentale, contraste étrangement avec son profond enracinement social. Une gestion rigoureuse et suivie de ses domaines, une conduite paternelle envers ses paysans et un comportement amical envers les propriétaires fonciers voisins structurent immuablement sa vie et il ne semble pas avoir aspiré à une autre existence. Il se révèle donc dénué d'ambition et ne cherche pas à s'avancer dans le monde. Y a-t-il là un trait de mentalité propre à un individu qui est apparu à son premier historien un « esprit sérieux et pratique »<sup>54</sup> ? Est-ce la marque du groupe social supérieur auquel s'opposerait la volonté d'ascension d'individus appartenant à des groupes considérés comme inférieurs ? Est-ce la caractéristique d'individus qui, quel que soit le milieu auquel ils appartiennent, ne se soucient pas de s'en extraire ? Le journal témoigne en tous cas d'une sérénité quant à la position sociale de son auteur qui vient sans nul doute d'une croyance profonde en la perfection de l'ordre social tel que Dieu l'a voulu et créé<sup>55</sup>. La ruine de ses voisins de Courcelles, auxquels il est très lié, lui inspire d'ailleurs un commentaire moralisateur, qui renvoie aux lieux communs sur le noble insouciant et dépensier : « on faisait monter leurs debtes à 80000 (livres) et 10000 (livres) d'arrêt. Voilà un bel exemple pour apprendre aux gentilshommes qui ont des debtes de les payer dans leur jeunesse au lieu de se divertir afin de ne pas

---

<sup>53</sup> Il est particulièrement délicat de faire sur la question des relations conjugales la part des comportements et celle de la source ; voir M. Foisil, « L'écriture du for privé... », pp.348-350. Appelée « ma maîtresse » au début de l'année 1711, peu de temps avant le mariage, elle est « ma petite femme » la semaine qui suit la noce, le 6 mai puis devient « madame » dès le mois de juin.

<sup>54</sup> A. de Calonne, *op. cit.*, p.5.

<sup>55</sup> S'il est difficile de mesurer l'intensité de la foi de Le Clerc de Bussy, sa pratique religieuse, qu'il soit au sein de sa communauté ou en voyage, est sans faille.

Sur l'organisation de la société selon la loi divine, telle qu'elle est conçue par le juriste Jean Domat à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, voir Y. Durand, *Les fermiers généraux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1996, pp.198-200.

mourir gueux et laisser sa famille hors d'état de se soutenir »<sup>56</sup>. Lui-même, sans exprimer clairement sa pensée sur ce point, mène un combat incessant pour assurer la rentabilité de ses propriétés ; à chaque page du journal reviennent les expressions : « j'ay beaucoup travaillé », « j'ay été souvent avec mes ouvriers », « j'ay été à Amiens pour plusieurs affaires », qui témoignent d'une lutte quotidienne pour la sauvegarde de son revenu et de son patrimoine.

Alors que le journal fait peu allusion à l'histoire nationale ou locale<sup>57</sup>, un seul événement est décrit et commenté avec passion : l'essor et l'effondrement du Système de John Law. Le Clerc de Bussy montre alors une qualité d'information, une ouverture sur le monde et un sens des affaires tout à fait remarquables. Les entreprises de John Law jaillissent dans le journal le 1<sup>er</sup> octobre 1719 ; Le Clerc de Bussy écrit s'être rendu à Amiens «... au bruit des actions de la compagnie d'occident qui avoient déjà enrichi tant de personnes»<sup>58</sup>. Le 10, il décide soudainement d'aller à Paris où il arrive dès le lendemain après-midi ; il ne réussit pas à réaliser les biens fonciers qu'il souhaitait vendre pour financer l'achat d'actions et il revient en Picardie dès le 13. Il observe ensuite les effets sur les membres de la noblesse picarde de la folie spéculative qui régnait alors<sup>59</sup> ; puis, en 1720, alors même qu'il abandonne le style du diaire, il relate en détail les péripéties de la manipulation des monnaies et de la spéculation autour de la compagnie d'Occident devenue compagnie des Indes<sup>60</sup>. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées quant à ce surgissement de l'actualité : les centres d'intérêts de Le Clerc de Bussy se sont peut-être transformés entre le moment où il a commencé à écrire son journal et les années 1720 ; il s'agit peut-être aussi d'une conséquence de l'évolution de son mode d'écriture qui tend à transformer le diaire en mémoires mais la clef réside sans doute dans le fait que la conséquence la plus visible de l'expérience de Law est un bouleversement de l'ordre social à propos duquel il écrit :

« enfin il est cependant seur et certain qu'une action de la compagnie des indes que l'on avoit peine a debiter pour 500 (livres) dans son origine a été achepté neuf mille livres et plus et qu'elle a fait ce progrès en trois mois de tems grace à folie et à la cupidité de nos françois quoy qu'il en soit quantité de gens même de la lie du peuple y ont gagné des millions et d'aucuns jusqu'à neuf et dix millions chose inouye. quelqu'uns des plus tardifs y ont perdu parce qu'à la fin de décembre elles ont baissé en huit jours de douze cent à cinq cent. Les gens de bien ont eu beau crier contre cette usure manifeste il n'en a été ny plus ny

---

<sup>56</sup> f. 306, 30 janvier 1718.

<sup>57</sup> La guerre qui s'est déroulée durant cinq années à peu de distance de sa Picardie natale n'a pas suscité, sauf exception, de réflexion particulière pas plus que les changements survenus dans le gouvernement de la France après 1715. En vingt ans, seuls les décès au sein de la famille royale, les échos de quelques batailles et quelques nouvelles spectaculaires comme la publication de la paix d'Utrecht, le passage de Pierre Le Grand à Abbeville, la peste de Marseille ou l'incendie de Rennes en 1721, sont mentionnés.

<sup>58</sup> f. 330, 1<sup>er</sup> octobre 1719.

<sup>59</sup> Il note en particulier la réduction d'une rente qu'il devait au denier 28 et la vente d'une terre par un de ses voisins sans doute pour investir dans les actions ; f. 331, 24 octobre 1719.

<sup>60</sup> Voir J-C. Petitfils, *Le Régent*, Paris, Fayard, 1986, pp.524 et suivantes.

moins dans un tems où l'on ne trouve pas de divinité plus adorable que la fortune et les richesses »<sup>61</sup>.

Le Clerc de Bussy porte donc un jugement négatif, même s'il est assez convenu, sur les conséquences sociales du Système, et il n'envisage jamais ni pour lui-même ni pour sa famille l'idée d'une ascension sociale – concept qui semble de toute façon peu opératoire dans le cas d'un membre du second ordre, considéré en France comme le sommet de la société - et même d'une illustration plus grande au sein de la noblesse. Il n'évoque pas la cour où il ne paraît pas avoir désiré se rendre ; il ne rêve pas de combats ni de gloire militaire à la différence de certains de ses pairs qui passent l'essentiel de leur temps à l'armée ou en garnison ; il ne semble pas envier les sociétés nobiliaires urbaines qui vivaient dans les cercles souvent brillants de l'intendant, de l'évêque ou du gouverneur, ni la grande noblesse de Picardie qu'il connaissait et fréquentait pourtant occasionnellement. Il fut ainsi reçu à deux reprises au château de Picquigny par le duc et la duchesse de Chaulnes, à propos desquels il précisa : "J'ay été fort content de la manière dont ces personnes de premier rang recoivent les honnêtes gens et même les moindres personnes"<sup>62</sup>. Il exprimait alors la parfaite conscience qu'il avait de son propre statut ; Le Clerc de Bussy se savait situé au sommet de sa micro-société mais bien en dessous de la haute aristocratie envers laquelle il éprouvait une déférence et un respect proches de ce qu'il attendait de ses inférieurs et, en particulier, de ses paysans. A. de Calonne, au début de ce siècle, mettait d'ailleurs en évidence, à la manière nostalgique de P. de Vaissière, l'autorité débonnaire avec laquelle François Joseph Le Clerc de Bussy traitait les villageois qui dépendaient de lui<sup>63</sup>. S'il partageait les jeux et les plaisirs de ses « sieurs » et les soutenait matériellement lorsqu'ils se trouvaient en difficulté, il n'en gérait pas moins ses terres et ses bois avec rigueur et se révèle à plusieurs reprises être un maître sévère.

Il n'évoque pratiquement jamais son propre groupe social. La notion de privilège ne figure jamais en tant que telle dans son journal, même s'il exerce la plénitude de ses droits, y compris et surtout les plus symboliques. Les signes identitaires de son ordre, comme l'épée ou les armoiries<sup>64</sup>, sont mentionnés mais ils ne sont pas revendiqués ; ses achats de vêtements montrent son souci de l'élégance et de la mode mais ils ne sont pas explicitement connotés socialement<sup>65</sup>. Tout le texte proclame un attachement viscéral à la terre mais il n'apparaît pas que Le Clerc de Bussy la considère comme le principal fondement de son rang. Sur les vertus nobiliaires ou sur les devoirs de la noblesse, que ce soit envers l'Etat ou envers les communautés locales, rien ne transparaît. Le mariage d'une jeune femme qu'il a courtisée lui inspire une remarque à propos de son époux : « race de verrier », qui est pratiquement sous sa plume la seule expression de sa connaissance, sans nul doute solide, des solennelles classifications au sein de l'ordre dont les traités nobiliaires surestiment sinon l'importance au moins la

---

<sup>61</sup> f. 333, année 1720.

<sup>62</sup> f. 283, 8 octobre 1716 ; f. 286, 10 novembre 1716.

<sup>63</sup> A. de Calonne, *op. cit.*, p.28.

<sup>64</sup> f. 142, 31 mars 1711 : « j'ay payé dix (livres) au nommé quillet qui a mis nos armes sur la berline ».

<sup>65</sup> Une exception peut-être : f. 226, 13 mai : « ... ayant vû que tout le monde se mettoit en deüil pour la mort du duc de Berry je me suis fait faire aussy une veste et une culotte ».

portée réelle<sup>66</sup>. Il n'évoque d'ailleurs pas la recherche de noblesse qui s'est déroulée au cours des années 1700 et 1710 dans la généralité de Picardie et à laquelle il a été lui-même soumis. Enfin, pour parler du monde auquel il appartient, il emploie des expressions plus culturelles que sociales : « gens de distinction », « tous les Messieurs » ou encore « nos amis » ; elles façonnent des groupes aux limites floues et renvoient à la notion de bonne société davantage qu'à celle de second ordre<sup>67</sup>.

Un réflexe de défense de la pureté de la noblesse face à la bourgeoisie urbaine surgit parfois sous sa plume. Il note ainsi en janvier 1710 : « il étoit marié depuis six semaines à une bourgeoise de ruë nommée Nanette Vasseur peu riche »<sup>68</sup>. Il est cependant difficile d'interpréter de tels propos : ils sont rares et presque toujours liés à un mariage qui implique des personnes situés à la marge des réseaux habituels de Le Clerc de Bussy, à propos desquels une réflexion sociale générale, déclenchée par cet événement dont la portée symbolique dépasse évidemment les acteurs directs, peut prendre le pas sur les considérations amicales. C'est cependant la seule occasion chez lui d'une interrogation sur le statut de l'ancienne noblesse rurale par rapport aux autres groupes sociaux. Aucun autre passage du journal ne fait référence à des barrières au sein de la société ; la liste de ses invités à Bussy, en particulier durant la saison de la chasse<sup>69</sup>, et de ses visites à Amiens ou à Abbeville laisse voir, au contraire, une grande diversité des rangs et des états dans ses relations régulières même si la noblesse rurale prédomine. Apparemment, Le Clerc de Bussy ne se sent pas menacé par les nouveaux nobles, entrés dans le second ordre en servant dans l'administration royale, ni par les bourgeois d'Amiens et d'Abbeville dont l'appétit de terres lui est cependant connu<sup>70</sup>. Non seulement sa lecture de la société apparaît pragmatique et toujours subordonnée à ses amitiés ou à ses intérêts, mais même l'évocation de personnages *a priori* antipathiques ne passe pas par une disqualification sociale<sup>71</sup>. Il ne semble donc pas animé, à l'exception de ses propos - d'ailleurs modérés - sur les effets du Système,

---

<sup>66</sup> f. 141, février 1711 : « mademoiselle d'ypres s'est marié le lundy gras avec le fils de mr delcourt normand appelé caqueret dans son nom race de verrier » ; une autre occurrence, toujours à propos d'un mariage, f. 252, 14 avril 1715 : « ma tante ma mandé que nôtre sœur avoit enfin bien résolu d'épouser un certain sieur de sommereux quoyque Mr. de cornehotte ait pris la peine de luy amener Mr. de St .Eloy bien gentilhomme 1500 (livres) de rente et du pays d'artois ».

<sup>67</sup> f. 30 octobre 1710 : « J'ay été voir le marché ou les chevaux et les poulains étoient très chers. J'y ai vu fort peu de gens de distinction et m'en suis revenu... », voir aussi 31 octobre 1708, 29 août 1714, 29 mai 1715, 24 février 1717, 28 avril 1717, 30 mars 1718 et autres.

<sup>68</sup> f. 109, 21 janvier 1710. Il emploie plusieurs fois cette expression, par exemple, f. 248, 5 février 1715 : « ils m'ont confirmé la nouvelle que Madame d'Eclinvilliers avait voulu faire assassiner son mari... voilà ce que c'est que d'épouser des bourgeoises ».

<sup>69</sup> Pour prendre un seul exemple, f. 160, 20 août 1715 : « J'ay envoyé un cheval à Boutte (*son procureur*) pour me venir voir avec le sieur Thelinge maître de la poste d'Amiens, qui sont arrivés le soir. ils ont été icy le 21, 22, 23, 24 et 25 pendant lesquels jours nous avons fort chassés... ».

<sup>70</sup> Voir f. 211, septembre 1713 : « nous avons été une fois à (Courcelles) tous ensemble où étoient les Walets et de gand procureur du roy de l'élection qui a achepté le bien de Veziér à (Courcelles) ».

<sup>71</sup> Voir la visite chez M. de Roberval à Oissy : « on a eu grand soin de nous mener voir toutes les beautés de cette maison qui est en effet magnifique tant au dehors qu'au dedans... nous y avons même souper en ayant été très fort prié on ne sert la dedans qu'en vaisselle d'argent et tout y paroît d'un grand air et sent sa maison de consequence aussy ledit sieur de Roberval quoy que fils de marchand est fort riche », f. 29, 27 juin 1708.

de ce ressentiment souvent attribué aux nobles devant la confusion des rangs et des distinctions<sup>72</sup>.

Plusieurs explications peuvent être avancées pour rendre compte de la vision apaisée des rapports sociaux qui se dégage tout au long des vingt années du journal de Le Clerc de Bussy. La nature de la source, et en particulier l'absence de ce discours sur les origines que l'on trouve souvent dans les mémoires, explique en partie ce silence sur son statut et son rang social, auquel le sire de Gouberville ne faisait lui aussi qu'exceptionnellement allusion<sup>73</sup>. De même, pour reprendre une analyse de J-M. Goulemot, il est possible que confortablement installé « dans le lieu social auquel le destine son sang », Le Clerc de Bussy n'éprouve pas le besoin d'en rappeler les contours<sup>74</sup>. On ne peut cependant écarter l'idée que le choc entre les ambitions sociales des élites urbaines<sup>75</sup>, dont on postule peut-être trop systématiquement que leur seul désir était de s'agrèger à la noblesse, et les réflexes de défense des anciennes noblesses, souvent présenté comme un des principaux modes des relations sociales sous l'Ancien Régime, ne soit pas ressenti comme tel par Le Clerc de Bussy et, sans doute, par un bon nombre de ses pairs.

Il en va de même de sa vision des pouvoirs locaux. Si le lieutenant général du bailliage d'Amiens et celui de la sénéchaussée de Ponthieu reviennent dans le journal à l'occasion d'un procès ou d'une action de la justice, l'intendant de Picardie ou ses subdélégués sont cités dans le cadre de la sociabilité mondaine mais n'apparaissent jamais dans l'exercice de leurs fonctions. Le monde de Le Clerc de Bussy ne semble ni gouverné ni administré car la dimension active des pouvoirs publics disparaît presque entièrement. Non seulement les décisions du pouvoir central ou de ses représentants dans les provinces ne sont jamais évoquées mais leurs effets sur les communautés locales ne le sont pas davantage. Parmi les rares exceptions<sup>76</sup>, on trouve une visite le 8 août 1713 de quatre gardes ambulants de Beauvais chargés de faire respecter le monopole du tabac et désireux d'inspecter le jardin de Bussy : « je leur en ay refusé la porte d'abord mais ayant fait reflexion ensuite que je pourois me faire une grosse

---

<sup>72</sup> Voir, sur ce point, le postulat de D. Parker : « There was a widespread belief amongst the nobility that the traditional order had been subverted by *nouveaux riches* upstarts, that virtue had been displaced by money, and that valour and honour were no longer publicly recognised... », *Class and state in Ancient Regime France ; the road to modernity*, Routledge, Londres et New York, 1996, p. 136, ainsi que A. Devyver, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1973, *passim*.

<sup>73</sup> M. Foisil, *Le sire de Gouberville...*, p.236.

<sup>74</sup> V. Jamerey-Duval, *Mémoires ; Enfance et éducation d'un paysan au XVIIIe siècle*, éditées par J-M. Goulemot, Paris, Le Sycomore, 1981, p.47 ; une telle remarque peut d'ailleurs être étendue à la plupart des diaristes qui ne sont pas en rupture avec leur milieu social ; voir A. Tillette de Clermont-Tonnerre, "Livre de raison d'un bourgeois d'Abbeville (XVIIIe siècle)", *Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville*, 5, 1900-1902, pp.143-164, 189-228, 233-247.

<sup>75</sup> M. Mascuch note ainsi que l'ascension sociale est un notion qui n'apparaît pratiquement pas dans les autobiographies anglaises entre 1600 et 1750. Imprégnée par la notion religieuse de déchéance humaine et effrayés par la menace toujours présente d'un déclassement déclenché par un revers de fortune, la majorité des auteurs pense à maintenir ses positions professionnelles et sociales plus qu'à s'élever dans la société ; Voir M. Mascuch, « Social mobility... », pp.45-61.

<sup>76</sup> Autre exception, il nous informe en 1726 s'être rendu adjudicataire du 50<sup>e</sup> denier pour toutes ses terres f. 359, année 1726.

affaire je les ay fait entrer... » écrit Le Clerc de Bussy, qui évidemment cultivait plusieurs pieds de tabac. Après leur avoir versé 20 livres pour acheter leur discrétion, il ajoute « j'ay mieux aimé payer cette somme que d'être obligé de courir à droite et à gauche et faire le pied de veau a des gueux de maltotiers »<sup>77</sup>. Lorsqu'il évoque, en 1713, une démarche à propos de sa cote sur la capitation de la noblesse auprès de l'intendant – qui semble avoir été la seule occasion qui l'ait mis en contact avec lui dans le cadre d'un rapport d'autorité - ce dernier apparaît comme un médiateur à l'écoute de ses préoccupations et jamais comme l'agent d'un pouvoir en expansion<sup>78</sup>. Au-delà de ces incidents mineurs, le silence qui recouvre le rapport de Le Clerc de Bussy à l'Etat montre, nonobstant sa prudence ou son hypothétique désintérêt pour la chose publique, que le poids de la monarchie administrative et centralisatrice léguée par Louis XIV à son arrière-petit-fils ne pesait pas bien lourd sur ce noble de province, de bonne famille et raisonnablement riche.

La lecture continue du manuscrit de François Joseph Le Clerc de Bussy est à la fois éprouvante et stimulante : éprouvante en raison de la récurrence des observations, stimulante en ce qu'elle ouvre des perspectives d'études multiples. Les trois cent soixante pages de ce diaire forment incontestablement un outil de réflexion et un réservoir d'exemples pour de nombreux champs historiques, qu'il s'agisse d'événements ponctuels comme le « grand hyver » en Picardie ou, comme on l'a vu, les conséquences de l'effondrement de la compagnie des Indes en province, ou de questions de plus grande ampleur comme les formes de sociabilité au sein de la noblesse provinciale, les méthodes d'administration des grands domaines fonciers, les liens verticaux qui structuraient la société rurale, l'architecture et la construction des châteaux dans la France du Nord au début du XVIIIe siècle, la religion d'un seigneur campagnard, l'évolution de la conception de la famille ou encore l'histoire du corps et de la maladie entre autres. Non seulement l'éventail des exploitations intrinsèques possibles d'un tel journal est très vaste mais une comparaison avec les pages écrites un siècle et demi auparavant par le Normand Gilles de Gouberville ou encore avec celles rédigées au même moment par Nicholas Blundell dans le Lancashire offre des perspectives tout à fait séduisantes<sup>79</sup>. Mais un tel journal doit être lu au-delà de sa fonction d'illustration ; le surgissement de l'intime, quoique masqué et détourné au fil de l'événement et de l'anecdote, permet une lecture approfondie non pas seulement des cadres de la vie sociale : réseaux de parenté, niveaux de fortune et de vie, carrière professionnelles, cercles de sociabilité, mais aussi du contenu et de la nature des liens qui unissaient les différents acteurs sociaux. C'est bien le propre d'une telle source de nous approcher au plus près du « secret des cœurs », selon l'expression de Pierre Chaunu, sans que nous puissions jamais nous en satisfaire...

---

<sup>77</sup> f. 208, 8 août 1713.

<sup>78</sup> f. 196, 3 mars 1713. L'affaire est réglée entre les 23 et 25 mars 1713. Il revoit l'intendant pour le même motif semblable en 1714 et en 1715.

<sup>79</sup> L'étude de leurs rythmes de vie, de leurs réseaux de sociabilité et de l'administration de leurs biens montrerait une grande similitude dans leurs comportements ; en revanche une analyse de leurs rapports avec les autorités locales mettrait en évidence le fossé qui sépare le gentleman, impliqué dans les âpres luttes électorales du comté de Lancashire et dont le capital social et symbolique trouve à s'investir dans le champ du pouvoir, et le gentilhomme qui vit dans un monde apolitique.